**Titre du Projet :** **Equité de genre, participation citoyenne et leadership des femmes Numéro de projet :**

**Partenaire d’exécution :**

**Date de début :** **Date de fin:** **Date de la Réunion PAC:**

|  |
| --- |
| **Brève description** |
| Le projet est une contribution à la réponse aux contraintes institutionnelles liées à l’application et la mise en œuvre des politiques et stratégies au niveau macro, une réponse au niveau méso, à la faiblesse organisationnelle des acteurs de la société civile, dont les capacités à se projeter dans le long terme (planification stratégique) et à mobiliser des ressources consistantes pour mettre en œuvre des interventions de grande envergure restent très limitées et enfin au niveau micro aux difficultés des femmes à affirmer leur leadership, lutter contre les violences et faire entendre leurs voix sur la scène publique et dans les mécanismes et processus de paix et de sécurité. Ce projet s’inscrit dans une approche programmatique de développement intégré et inclusif prenant en compte les priorités nationales consignées dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) et la Politique Nationale Genre. Il est également articulé à la stratégie Genre 2014-2017 du PNUD ainsi qu’aux ODD 5, 10 et 16 (OMD 1, 3 et 8). Il vise à 1) Renforcer les capacités de plaidoyer des mécanismes institutionnels (MPPFPE, cellules et points focaux genre, Observatoire genre…) pour promouvoir les intérêts des femmes et la prise en compte du genre dans les stratégies, les politiques et les programmes et projets à tous les niveaux ; 2) Soutenir et promouvoir les capacités de mobilisation et de plaidoyer de la société civile (notamment les organisations féminines et de jeunes), des médias, de la chefferie traditionnelle et des organisations religieuses ; 3) Renforcer Le rôle, la participation et le leadership des femmes dans la consolidation de la gouvernance locale, la lutte contre les violences, la paix, la sécurité et l’action humanitaire à tous les niveaux.  |

Contribution aux résultats (UNDAF/CPD, RPD or GPD):

**UNDAF : Effet 3**

CPD : Domaine 2/ composante 3

Produit(s) Indicatif : 2.4

Produit(s) Indicatif:

|  |  |
| --- | --- |
| **Total des ressources requises:** |  |
| **Total des ressources allouées:** |  |
| **UNDP TRAC:** | 270 000 |
| **Donateur:** |  |
| **Donateur:** |  |
| **Gouvernement:** |  |
| **En nature:** |  |
| **Non financé:** |  |

**Adopté par (signatures):**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Gouvernement: | PNUD | Partenaire de mise en œuvre |
| Nom et Prénoms | Nom et Prénoms | Nom et Prénoms |
| Date:  | Date:  | Date: |

1. **Défi du développement**

***La faible participation de la femme à la prise de décision (aux niveaux communautaire, local, régional, national et même international) d’une part, et les faibles capacités institutionnelles, humaines et matérielles des structures/organisations chargées de la promotion de la femme/genre, d’autre part, constituent les principales contraintes dans le domaine de la promotion des droits des femmes et la prise en compte de la dimension « genre » au Niger.***

La politique Nationale Genre (PNG), bien qu’obsolète car ne prenant en compte ni les évolutions sociétales récentes importantes, ni certaines thématiques primordiales de développement (Changement climatiques, paix et sécurité, ODD…), recèle une excellente analyse de la situation du pays en matière de Genre. Ainsi, bien que datant de 2008, la situation décrite reflète sur tous les plans, la réalité du vécu quotidien des hommes et des femmes du Niger. Ainsi, tout d’abord, dans le processus de socialisation, les rôles sociaux sont traduits à travers des stéréotypes qui en font les portraits imagés facilement intériorisés comme étant dévolus aux hommes et aux femmes. L’homme est présenté comme celui qui pourvoit aux frais d’entretien et d’alimentation de la famille. La femme, elle, s’occupe de la maison. En réalité, cette image est aujourd’hui trompeuse, car dans la grande majorité des cas, les femmes participent aux dépenses du ménage, si elles ne les prennent pas totalement en charge grâce aux activités génératrices de revenus qu’elles initient de plus en plus.

Ainsi au Niger, la situation sociale des hommes et des femmes n’est pas différente de celle qui prévaut en Afrique subsaharienne. L’inégalité sociale dans les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes et sa perpétuation au niveau des enfants est à la base des disparités, discriminations et rapports inégaux qui affectent différemment le statut, la position et les conditions de vie des hommes, des femmes, des filles et des garçons. Les garçons et les filles, les hommes et les femmes n’ont pas les mêmes aptitudes et opportunités. La société, en les préparant différemment leur a donné des capacités différentes et de plus, en conférant aux hommes un pouvoir et une autorité formelle, elle a généré une certaine masculinité qui oriente largement les dimensions de la vie sociale, économique et politique en leur faveur.

Ces barrières socioculturelles limitent davantage l’influence des femmes au sein des instances décisionnelles pour faire entendre leurs voix parmi celles des hommes. Il en découle que la capacité des femmes à influencer effectivement et efficacement l’agenda du développement à tous les niveaux s’en trouve limitée.

Sur le plan juridique, il faut retenir que l’absence d’un ordre juridique effectif constitue le principal obstacle à l'égalité des chances dans les rapports de genre. A côté de cela, les autres contraintes à lever pour que l’égalité de droit soit une égalité de fait, autant pour les hommes que pour les femmes, sont les suivantes : l’absence de modalités et de procédures d’application clairement définies par les organes législatifs et exécutifs, l’inefficacité des mécanismes de suivi existant et le défaut de sanction en cas de manquement, l’influence non négligeable des traditions et des tabous culturels, qui dans leur grande majorité encouragent la perpétuation de certains actes discriminatoires à l’égard de la petite fille et de la femme (mariage précoce). En ce qui concerne la participation à la prise de décision et de la citoyenneté, on enregistre une disparité importante dans la participation politique des hommes et celle des femmes. La situation actuelle donne une image largement en faveur des hommes qui occupent l’essentiel du pouvoir politique. Les femmes sont reléguées dans un rôle plutôt passif ou de second rang. Ainsi, les fonctions politiques et administratives les plus importantes sont réservées aux hommes, tandis qu’aux femmes reviennent les fonctions qui sont le prolongement de leurs activités au sein du ménage. Ainsi, à l’heure actuelle, la situation de la représentation des femmes au sein de quelques institutions matérialise cette assertion :

* Assemblée Nationale : 29 femmes sur 171, soit 16,9%
* Gouvernement : 8 femmes sur 42, soit 16,6%
* Gouverneurs : 0 sur 8
* Préfets : 2 femmes sur 52

 Dans le sens de renforcer les capacités et la représentation des femmes, plusieurs initiatives ont été menées et/ou sont en cours par divers bailleurs et dans divers domaines, notamment celui de la participation politique (NDI, Care International…), l’autonomisation économique (Coopération Belge, Espagnole, SNU…) et celui du leadership de manière générale (SNU, Care Internationale, coopération espagnole…). Malgré ces diverses actions, et malgré le fait que sur le plan de l’autonomisation économique, quelques avancées ont été notées, force est de constater que la question de la promotion des droits des femmes reste encore problématique dans le pays. Les études et analyses conduites tant par l’Etat (évaluation de la PNG, octobre 2016) que par d’autres partenaires (analyse de la participation des femmes au processus électoral, 2012) montrent que la situation/position de la femme en particulier reste encore précaire. L’analyse des différentes sphères de décision politique et administrative (Assemblée Nationale, Gouvernement, Administration, Partis politiques, Associations de développement, et Organisations communautaires de base) fait ressortir une double disparité hommes-femmes : une disparité dans l’accès à la décision se caractérisant par un écart numérique parfois très important au détriment des femmes dans toutes les structures et une disparité de position des hommes et des femmes dans les sphères de décision. Plus on avance dans les échelles supérieures de participation que sont le pouvoir de négocier, défendre son point de vue et contrôler la décision, plus l’écart se creuse entre les hommes et les femmes.

Aujourd’hui, le défi de la participation est celui du renforcement de l’accès des femmes à la décision mais surtout celui d’amener les hommes et les femmes à pouvoir gérer et contrôler la décision comme des partenaires à part entière. Pour répondre à ces défis, les contraintes à lever sont (i) la faiblesse du budget-temps des femmes, (ii) la faible scolarisation et le taux élevé d’abandon scolaire des filles, (iii) l’insuffisante connaissance des inégalités de genre et leurs effets sur les déterminants du développement, (iv) le non respect des dispositions de la loi sur les quotas et l’absence de recours consécutifs à cette inobservation.

Sur le plan du dispositif institutionnel, l’analyse institutionnelle des ministères, réalisée en juin 2006, a mis en évidence quelques dysfonctionnements par rapport à la prise en charge du genre notamment (i) au niveau du Ministère de la Promotion de la Femme et Protection de l’Enfant dont les attributions ne sont pas explicites par rapport au genre ; (ii) au niveau des ministères techniques où l’intégration du genre dans leurs processus de planification, de programmation et de budgétisation n’est pas effective ; (iii) au niveau des mécanismes d’appui, les faibles performances des points focaux genre et de l’Observatoire pour le promotion de la femme, (iv) et au niveau national : l’insuffisance de compétences en genre au niveau des ministères, la faiblesse des ressources allouées au genre et l’application mitigée de la loi sur le quota.

A cela, il faut ajouter d’une part l’instabilité institutionnelle qui caractérise le mécanisme gouvernemental qui, dans la seule période 1999-2003, a subi cinq remaniements ministériels et d’autre part l’écart constaté entre les intentions manifestées officiellement au niveau des décideurs et l’application qui en est faite dans la pratique.

Enfin, en ce qui les organisations de la société civile intervenant pour l’équité et l’égalité de genre et dont les actions sont censées appuyer/renforcer celles du mécanisme institutionnel vu plus haut, il convient de noter que dans l’ensemble, leur efficacité est limitée par plusieurs facteurs liés en grande partie à (i) l’insuffisance des moyens humains, matériels et financiers dont elles disposent, (ii) l’insuffisance des compétences en genre disponibles en leur sein, la non harmonisation et la dispersion de leurs interventions, et leur mobilisation pour l’égalité et l’équité de genre qui est plus circonstancielle qu’anticipative.

Les dysfonctionnements et difficultés institutionnelles, ainsi identifiées, sont des contraintes à l’atteinte des résultats attendus des mécanismes institutionnels tant au niveau de l’exécution que de la coordination et du suivi des interventions en faveur de l’égalité de genre avec comme conséquence majeure un faible impact des interventions en faveur de l’équité et d’égalité de genre.

Il ressort ainsi clairement de l’analyse de situation du genre au Niger que même si des progrès importants ont été réalisés, les femmes et les filles demeurent désavantagées par rapport aux hommes et aux garçons. Ces désavantages réduisent considérablement le bien être des femmes et limitent leur participation au développement ainsi que les bénéfices qu’elles pourraient en tirer.

Elle met également en lumière la transversalité du genre à travers la diversité des inégalités qui existent dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique.

La PNG souligne aussi la relation forte qui existe entre la pauvreté et les inégalités liées au sexe ; celles-ci étant plus accentuées chez les pauvres notamment dans les domaines des droits fondamentaux, de l’accès aux services sociaux de base et aux ressources ainsi que dans le domaine de la gouvernance. En effet, au-delà de la faiblesse des revenus, la situation socio-économique du Niger se caractérise par l’ampleur et la persistance de la pauvreté des populations. Elle se traduit essentiellement par la précarité et la dégradation continue des conditions de vie des groupes défavorisés et vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Cette situation place le Niger au dernier rang des 78 pays en développement avec un taux de la population ne disposant pas d’un dollar par jour pour assurer le minimum de subsistances.

Malgré cette analyse, on ne plus claire et ces diagnostics pertinents posés, il ressort de manière générale, que ni le PDES, et à fortiori l’UNDAF et les CPAP qui s’y adossent n’ont pas explicitement pris en compte la question du Genre comme étant une thématique essentielle pour le développement humain du pays. Ainsi, L’UNDAF, élaboré de manière consensuelle avec le Gouvernement, la société civile et les autres acteurs nationaux, a défini trois domaines de coopération prioritaires : i) Résilience : sécurité alimentaire et nutritionnelle, gestion environnementale, prévention et gestion des risques et catastrophes ; ii) Développement social et Capital humain ; iii) Gouvernance-paix-sécurité. Dans la mise en œuvre de l’UNDAF 2014-2018, le genre, les droits humains et la durabilité environnementale constituent les thèmes transversaux. Néanmoins, malgré cette déclaration, le genre a été spécifiquement très peu adressé et son caractère transversal a fait perdre sa spécificité.

Ce projet, tirant avantage de l’importance qu’accorde le PNUD au Genre, et de la longue tradition d’appui de la partie nationale dans le domaine, a donc tout avantage à conduire ce genre d’activités. Ainsi, en plus d’avoir la présidence du groupe thématique genre du système des Nations, Unies, le PNUD s’est engagé dans le processus volontaire de la certification Genre (Gender Seal), processus visant à systématiser la prise en compte et l’intégration du Genre tant dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes, des projets et des activités du bureau du PNUD Niger que dans la gestion des ressources humaines et le management du Bureau. De même, le PNUD Niger s’est aussi engagé à travers sa stratégie Genre à renforcer la coordination et les partenariats avec les partenaires nationaux et les partenaires au développement internationaux afin de promouvoir et de renforcer l'intégration de la dimension genre à tous les niveaux.

**Stratégie**

***Théorie du changement***

Sur la base du diagnostic général de la situation de la femme et de l’homme au Niger, la prise en compte du Genre devait porter sur plusieurs domaines inter reliés et concourant à améliorer non seulement la position sociale défavorisée de la femme (sous-représentation, absence de voix sur la scène politique), mais aussi sa situation économique des plus précaires (3 pauvres sur4 au Niger sont des femmes). Cependant, la question de l’autonomisation économique de la femme sera prise en charge par d’autres composantes et projets/programmes du portefeuille du PNUD. De ce fait, tous les autres projets du PNUD ont pour principale cible les femmes et les jeunes. Ainsi, des projets comme le PERAF, le PIEJF ont comme objectif principal d’accompagner l’autonomisation économique des femmes et des jeunes, principales catégories défavorisées. Tous les autres projets tant dans le domaine de l’environnement/changement climatique/réduction de risques de catastrophes que dans le domaine des crises et consolidation de la paix et ayant une composante création d’emplois, AGR, HIMO cibleront autant que faire se peut les femmes et les jeunes.

De ce fait, le présent projet se donne comme objectif principal de créer un environnement institutionnel et social favorable à l’équité de genre, la promotion du leadership et de la participation citoyenne des femmes sur la base de trois (3) composantes complémentaires et interdépendantes : 1) Renforcement des capacités de plaidoyer des mécanismes institutionnels (MPPFPE, cellules et points focaux genre, Observatoire genre…) pour promouvoir les intérêts des femmes et la prise en compte du genre dans les stratégies, les politiques et les programmes et projets à tous les niveaux ; 2) Soutien et promotion des capacités de mobilisation et de plaidoyer de la société civile (notamment les organisations féminines et de jeunes), des médias, de la chefferie traditionnelle et des organisations religieuses ; 3) Renforcement du rôle, de la participation et du leadership des femmes dans la consolidation de la gouvernance locale, la lutte contre les violences, la paix, la sécurité et l’action humanitaire à tous les niveaux.

La logique de changement est fondée sur l’hypothèse qu’au niveau national, lorsque les capacités du MPFPE et des autres mécanismes opérationnels genre (cellules et points focaux) auront été renforcées, ils travailleront avec une plus grande efficacité à systématiser l’intégration du genre dans les politiques nationales, les stratégies et les programmes/projets et veilleront à leur mise en application. Une fois ce cadre institutionnel mis en place/renforcé, les OSC, les médias et les autres groupes influents pourront plus facilement conduire leur travail de plaidoyer pour l’égalité des sexes, la lutte contre les violences faites aux femmes et l’élimination des discriminations dont elles font l’objet et qui constituent un des principaux problèmes de droit auxquels font face les femmes du Niger. De même, pour que cela puisse se réaliser, il est important, au niveau communautaire et communal, d’appuyer tant les femmes que les coalitions de la société civile afin de renforcer leurs capacités et de favoriser l’élaboration et la mise en œuvre d’un programme commun de plaidoyer auprès des acteurs étatiques pour leur rappeler leurs responsabilités et devoirs de respect des engagements internationaux et nationaux souscrits sur l’égalité de genre et la participation des femmes. Les changements attendus porteront essentiellement sur la prise en compte du genre dans les principaux documents de politique (PNG, PDES, PNPS…), et le respect de certaines obligations internationales (levée des réserves du pays par rapport à la CEDEF, mise en œuvre du PA de Beijing et protocole de Maputo…).

Il ressort ainsi que la prise en compte du genre dans les politiques/stratégies/programmes/projets (qui est pris en charge par les mécanismes institutionnels, (Résultat 1) permettrait aux réseaux de femmes (et de jeunes) leaders d’avoir le poids nécessaire pour conduire le plaidoyer et faire entendre leur voix (R2). Aussi, le renforcement des capacités des mécanismes institutionnels chargés d’assurer la prise en compte du genre dans les politiques (R 1) devient une condition nécessaire pour favoriser l’amélioration de la participation et de l’exercice du leadership par les femmes qui permettront à celles-ci et à leurs réseaux de jouer un rôle transformateur dans la gouvernance et le développement socio-économique aux niveaux national et local (R2). Enfin, l’exercice de ce leadership, actuellement hypothéqué par la persistance de violences et de discriminations à l’égard des femmes, serait [favorisé](ToC%20projet%20Genre.docx) par un climat social plus sensible au respect des droits et de l’intégrité physique des femmes (R 3).

L’approche stratégique retenue par le projet passe par le choix de l’Equipe pays, dans le cadre de l’UNDAF, à savoir le focus sur le plaidoyer, la communication, la mobilisation sociale et le renforcement des capacités en vue de contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté et à l’atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

Ainsi, partant du principe que la problématique de la revendication des droits et de la participation des femmes requiert des efforts hautement stratégiques, le programme s’articulera autour des stratégies suivantes :

***Le plaidoyer*** : ce sera le socle stratégique pour aborder certaines thématiques importantes et de grande envergure sur les droits (politiques) des femmes. Dans cette optique, d’une part, Le programme soutiendra et encouragera la création de coalitions de manière à ce que les organisations de la société civile puissent s’organiser et mener des campagnes pour pousser les décideurs à faire adopter des lois, élaborer et /ou réviser des politiques et/ ou prendre des dispositions favorisant l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes. Et d’autre part, des alliances stratégiques seraient bâties avec les autres Agences et PTFs pour supporter la société civile dans la défense de certains dossiers d’intérêt national, mais sensibles (code du statut personnel, levée des réserves sur la CEDEF, adoption du protocole de Maputo, loi sur le maintien de la jeune fille à l’école, etc…)

***Le renforcement des capacités*** : est le préalable le plus important que le programme utilisera pour promouvoir l’autonomisation et la participation des femmes à tous les niveaux. Une évaluation des besoins sera effectuée au début du programme pour identifier les écarts et élaborer une stratégie de renforcement des capacités, laquelle visera i) à développer les aptitudes des partenaires opérationnels du programme en fonction de leur niveau d'expertise pour exécuter le présent programme d'une part, ii) à renforcer le potentiel des bénéficiaires (en particulier les femmes, leurs réseaux et groupements/PME, les élues…) et iii) à créer un pool actif de cellules/points focaux genre dans les Ministères. Un programme de formation à la carte sera développé et au besoin des visites d'échange entre les régions du Niger et les sous-régions si pertinentes seront effectuées en vue de réfléchir et partager les leçons apprises sur la question du leadership des femmes.

***La sensibilisation*** : Un élément clé du présent programme portera sur l’information-sensibilisation des communautés sur des questions cruciales telles que la nécessité de changer de comportement au sein des familles et des communautés en rapport avec diverses questions essentielles : le rôle des femmes dans la gouvernance, la démographie, les violences faites aux femmes, les rôles de toutes les catégories socioprofessionnelles face aux changements climatiques, la paix et la sécurité…. Les principales cibles de ces actions de sensibilisation seront les chefs traditionnels et leaders religieux qui sont très réfractaires au changement. Afin de surmonter les obstacles socioculturels liés à la participation des femmes, une grande campagne d’information et de sensibilisation sera ainsi conduite à l'aide des médias locaux (radios communautaires) et d'autres outils pertinents qui ont déjà fait leurs preuves tels que les caravanes. L'objectif ici est de modifier et d’améliorer positivement la perception de l’opinion publique sur les femmes aussi bien dans la gouvernance que dans la société en général.

***La communication et la diffusion de l'information pertinente*** : Des études de cas sélectionnées seront développées suite à des orientations aux médias sur comment documenter de bonnes pratiques prometteuses pour les besoins de partage des connaissances. Les meilleures pratiques et les leçons apprises du programme, en particulier dans le domaine du changement de comportement, d’engagement d’hommes et de femmes pour le changement, seront documentés et largement diffusés à l’aide de divers canaux, notamment de proximité. À cet effet, des accords seront signés avec les médias, notamment les radios communautaires, pour relayer des informations clés. Sur une base rotative, des échanges seront développés et maintenus entre les différentes organisations impliquées dans le programme afin qu'elles puissent partager leurs expériences, leurs activités quotidiennes, et leurs bonnes pratiques avec les autres communautés non couvertes par le programme. Les experts en communication des Agences et des PTFs appuieront le processus de communication et donneront des conseils pratiques sur les outils et les matériaux proposés.

Le PNUD exercera son rôle de coordination et son expertise pour s'engager avec les nombreux autres acteurs régionaux et internationaux clés, comme des forums parlementaires, des organisations de droits de l'homme et des organismes de coopération, qui jouent un rôle critique dans la mise en œuvre d'engagements mondiaux et régionaux sur l'égalité des sexes.

Ce programme s’inscrit en droite ligne avec l’orientation stratégique n° 4 de la Politique Nationale Genre et l’axe stratégique N° 3 du Plan de Développement Economique et Social – PDES 2013-2015. Il s’articule à l’Effet 3 de l’UNDAF : « D’ici à 2018, les institutions nationales et locales, les communautés et les groupes ciblés sont dotés de capacités pour assurer la bonne gouvernance et l’état de droit », ainsi qu’au CPAP 1014 – 2018 en son domaine 2 : Gouvernance paix et sécurité/ composante 3 : appui stratégique au renforcement de la gouvernance, de la paix et de la sécurité.

Surle plan global, le plan stratégique du PNUD a clairement fait ressortir l’importance du genre dans le travail de l’Institution. Ainsi, dans tous les domaines, l’action du PNUD sera guidée par les principes fondateurs qui déterminent son approche du développement et dont il est redevable, entre autres :« Prendre en considération l’importance cruciale de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes, en faisant comprendre qu’il ne saurait y avoir de développement humain durable que si les femmes et les jeunes filles sont en mesure de participer à la vie de la société sur un pied d’égalité avec les hommes ». Ainsi, dans tous les 3 secteurs d’activité : 1) Les modes de développement durable ; 2) Gouvernance démocratique inclusive et efficace 3) Renforcement de la résilience[[1]](#footnote-1) , le Genre doit être systématiquement intégré et des points d’entrée précis ont été identifiés pour ce faire.

**Les RÉSULTATS ET LES PARTENARIATS**

***Résultats attendus***

***Résultat 1 : D’ici 2021, Les mécanismes institutionnels (MPPFPE, cellules et points focaux genre, Observatoire genre…) ont renforcé leurs capacités de plaidoyer et sont mieux équipés pour promouvoir les intérêts des femmes et la prise en compte du genre dans les stratégies, les politiques et les programmes et projets à tous les niveaux.***

***Résultat intermédiaire : d’ici 2018, les cellules genre des ministères clés ont acquis les capacités nécessaires pour promouvoir les intérêts des femmes et la prise en compte du genre dans les stratégies, les politiques et les programmes et projets à tous les niveaux.***

Le PNUD pourrait, en synergie avec les autres Agences (à travers le GTG/DH) et PTFs (CCGE) actifs dans le domaine, jouer un rôle de plaidoyer pour l’institutionnalisation de l’approche genre, à travers l’introduction et l’adoption des outils d’analyse genre dans le développement des politiques et stratégies de développement national, régionaux et sectoriels, les budgets y afférant ainsi que les systèmes de statistiques et de comptabilité nationale. Les interventions ci-dessous (renforcement de capacités, mise à disposition de compétences techniques) permettrait de remédier au problème de la faible capacité institutionnelle, humaine et matérielle des structures/organisations chargées de la promotion de la femme/genre identifié, au niveau macro, comme étant le principal obstacle à l’avancement de la prise en compte du Genre dans les documents de politiques, stratégies, programmes et projets. Ce ciblage est basé sur l’importance et l’exclusivité de la tutelle du Genre par le Ministère de la promotion de la femme, qui en a non seulement le mandat, mais aussi, celui de coordonner et de veiller à ce que tous les autres ministères sectoriels puissent intégrer le genre dans leur planification.

*Produit 1.1 :* Renforcement des capacités (formations, révision des politiques/stratégies) au niveau national, du MPPFPE afin que le Genre soit intégré dans les politiques (PNG, PNSS…) les stratégies (PDES, SDS, SDDC…) et les programmes/projets (I3N…)

 *Produit 1.2* Les Cellules Genre des Ministères sont redynamisées (mise à disposition de jeunes professionnelles VNU) et les points focaux, les pools de formateurs sont équipés pour veiller à l’intégration effective des engagements pris par le Niger sur le plan international et national en faveur de l’égalité de genre (CEDEF, PA Beijing, Loi sur les quotas…) dans les stratégies sectorielles aux niveaux national et local, dans la planification et la budgétisation locales et dans les mécanismes légaux de promotion et de protection des droits des femmes*. : Résultat escompté 2018 ;*

***Résultat 2 : D’ici 2021, les capacités de mobilisation, de plaidoyer et de gestion de projet, de la société civile (notamment les organisations féminines et de jeunes), les médias, la chefferie traditionnelle et les organisations religieuses dans les régions d’Agadez, Diffa,***

***Résultat intermédiaire : d’ici 2018 : au moins 2 structures par catégorie, conduit des projets de plaidoyer porteurs de changement dans les régions ciblées.***

Il s’agit de travailler au renforcement des capacités des principales organisations de la société civile et leurs réseaux respectifs. Il s’agit globalement des experts et acteurs dévoués à l’égalité de genre qui mènent des activités régulières et permanentes afin que les droits des femmes soient reconnus et respectés dans tous les processus stratégiques, politiques et juridiques.

L’activisme des experts/acteurs dévoués à l’égalité de genre est primordial pour assurer que leur demande soit constamment réaffirmée et qu’elle se concrétise en mesures progressives et décisives. A cette fin, il est important d’apporter un appui multiforme à ces acteurs pour qu’ils renforcent leur présence dans les espaces/instances de planification, de conception et exécution des politiques nationales, stratégies et programmes.

Force est de constater qu’à l’heure actuelle, les associations et réseaux existant ont du mal à convenir d’un agenda minimum commun, à même de prendre en charge les questions brûlantes du moment.

A travers ce programme, le PNUD entend définir et consolider ses relations privilégiées avec le mouvement associatif (féminin) au Niger et amorcer un partenariat durable avec les médias, les organisations de jeunes et les leaders religieux. Le choix de ces acteurs se base sur la cartographie actuelle des intervenants de la société civile active dans le domaine de l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes et les constats issus de divers études et analyses (états généraux de la société civile féminine au Niger (ONUFEMMES 2013…) qui a fait ressortir leurs principales contraintes : i) faiblesse organisationnelle et institutionnelle au niveau individuel et absence d’agenda minimum du fait de conflits de leadership.

*Produit 2.1 :* Les OSC, les réseaux des leaders religieux et traditionnels et les médias sont appuyés dans la mise en œuvre de projets, de campagnes et d’initiatives de plaidoyer en faveur de la réalisation des droits des femmes et de leur autonomisation

*Produit 2.2 :*Travailler avec les OSC, notamment féminines pour la création ou le renforcement de réseaux thématiques, ayant un agenda minimum commun.

***Résultat 3 : : D’ici 2021, le rôle, la participation et le leadership des femmes et des jeunes dans la consolidation de la gouvernance locale, la lutte contre les violences, la paix, la sécurité, la gestion des catastrophes et l’action humanitaire sont renforcés à tous les niveaux***

***Résultat intermédiaire : d’ici 2018, les femmes élues locales entreprennent et mettent en œuvre dans les communes dirigées par les femmes et/ou ayant plus de 10% de femmes dans les conseils, des projets visant la consolidation de la gouvernance locale, la lutte contre les violences, la paix, la sécurité, la gestion des catastrophes et l’action humanitaire.***

A ce niveau, toutes les questions relatives au rôle et la participation de femmes dans la paix, la sécurité, la gestion des catastrophes seront prises en compte par les projets traitant de la thématique (). De ce fait, le présent projet portera essentiellement sur la consolidation du rôle des femmes dans la gouvernance locale et la lutte contre les violences.

Le processus de décentralisation du Niger a été renforcé en 2002 (loi 2002-014) avec la division du territoire national en trois (3) entités décentralisées : 8 régions, 36 départements et 266 municipalités (52 urbaines/214 rurales). Ce processus représente une importante opportunité de participation et de visibilité (voix) pour les femmes dans la gestion des affaires locales.

Plusieurs défis demeurent, cependant, dans la mise en œuvre du processus de décentralisation et l'absence d’un appui financier et technique en vue de matérialiser ce processus constitue un obstacle aux investissements en matière d’infrastructures socio-économiques et de fourniture de services du fait que les municipalités n’ont pas accès aux ressources existantes au niveau central et ne disposent pas des capacités nécessaires pour mobiliser leurs propres ressources à travers le recouvrement des taxes par exemple. Il s’y ajoute les difficultés des conseillers à accomplir leur mandat électif (du fait de leur faible niveau résultant d’un taux d'analphabétisme élevé et du manque de formation) et la mauvaise compréhension de l'importance et de la finalité du processus de la décentralisation par les populations locales.

Il va de soi que dans un tel contexte, la participation effective des femmes dans la gouvernance locale reste encore un grand défi à relever. Leur manque de formation et les difficultés à comprendre leurs rôles et attributions en qualité de conseillères municipales et leur responsabilité à défendre les intérêts des autres femmes constituent une barrière importante à leur participation effective. Par ailleurs, les barrières socioculturelles limitent davantage leur influence au sein des conseils pour faire entendre leurs voix parmi celles des hommes. Il en découle que la capacité des femmes à influencer effectivement et efficacement l’agenda et le plan de développement du conseil local s’en trouve limitée.

De plus, de manière générale, les femmes, bien numériquement importantes et économiquement actives restent limitées dans leurs capacités à décider de leur propre vie, à dire non aux violences et autres discriminations. Elles restent en général à l’écart des processus de maintien de la paix et sont quasi absentes des dispositifs formels de prévention et de prise en charge des crises et autres catastrophes humanitaires dont elles sont par ailleurs les principales victimes avec leurs enfants. Bien que les élections locales n’aient pas pu se tenir lors des dernières échéances, il serait pertinent d’appuyer les élues présentes afin de consolider leurs acquis et les préparer à d’éventuelles élections locales.

*Produit 3.1 :* Les capacités des femmes leaders (notamment les élues) à influencer les processus de développement aux niveaux national et local sont renforcées

*Produit 3.2*Au moins 10 projets pertinents pour l’égalité des sexes et/ou l’autonomisation des femmes et les jeunes, la lutte contre les violences faites aux femmes, la préservation de l’environnement, la paix et la sécurité sont élaborés par les communes dirigées par des femmes et financés : faire prendre en compte cela dans les autres projets ;

*Produit 3.3 :* Les capacités d’accueil, de traitement et de prise en charge des victimes de violences, par le service central de protection des mineurs et des femmes, les forces de l’ordre, les magistrats, les centres médicaux et les OSC sont renforcées.

*Produit 3.4* : Des appuis sont apportés aux organisations des jeunes dans le domaine de la paix et la sécurité, le leadership et tout autre domaine pertinent (camp des jeunes, 3ieme Forum international des jeunes (migration irrégulière) ; système d’alerte précoce à Tillabéry ;

***Les ressources requises pour atteindre les résultats attendus***

Afin de mettre en œuvre ces activités, et arriver aux résultats de changement escomptés, les moyens humains, matériels et financiers ci-dessous sont nécessaires :

* Staff bureau pays : spécialiste Genre ; assistant administratif et financier ; suivi-évaluation ; communicateur.
* VNUs nationaux Genre : appuyer le ministère dans le suivi du meanstreaming du Genre au sein des ministères sectoriels
* Staff bureau régional : Team leader Genre
* Partenaires : OSC féminines, de jeunes et de défense des droits de l’homme pour exécuter les activités de plaidoyer et la mise en œuvre sur le terrain

***Les partenariats***

**Les partenaires étatiques**

* **Le Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant qui est le premier interlocuteur pour faire avancer la question de l'égalité de genre**: en tant que ministère de tutelle de toutes les activités Genre et promotion de la femme, le MPFPE sera le partenaire premier du projet. Cette collaboration a déjà commencé avec la mise à disposition du ministère de VNUs nationaux, chargés d’appuyer les cellules genres, elles-mêmes sous la responsabilité technique de la Direction générale de la promotion de la femme et du genre. De même, toutes les actions entreprises dans le cadre du projet seront conduites avec le ministère qui a d’ores et déjà désigné un point focal chargé de faire le lien entre le PNUD et le Ministère.
* **Les ministères sectoriels (Plan, Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MIPLAN/AT/DC) ; Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et religieuses, (MI/SP/D/ACR)** seront impliqués pour autant que les actions rentrent dans le cadre de leurs attributions. Ainsi, pour le travail avec les élues locales, les projets dans les communes dirigées par des femmes, ces ministères et/ou leurs démembrements au niveau local feront partie des cadres de concertation et de pilotage au besoin et toutes les actions seront menées avec leur concours.
* **Les gouvernorats des régions ciblées** : ils représentent les plus hautes autorités au niveau local. Ils sont responsables de toutes les actions en cours dans leurs régions respectives, et, à ce titre, ils constituent les premiers interlocuteurs au niveau régional
* **Le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT)** : responsable de l'élaboration des modules de formation axés sur le processus de décentralisation et de l'appui technique aux conseils municipaux, le HCCT a conçu des manuels de formation sur la décentralisation et développé un guide méthodologique sur l'élaboration du PDC. Le programme mettra à profit ces outils déjà disponibles.
* **L’Association des Municipalités du Niger (AMN):** elle coordonne et contrôle toutes les interventions des partenaires dans les municipalités afin d'assurer la mise en cohérence des actions. Elles seront consultées et informées sur les activités du programme dans les municipalités
* **Les collectivités décentralisées** sont les structures représentatives des voix des populations qui devront être sensibilisées à leurs rôles pour une meilleure prise en compte des intérêts des femmes. Le programme va donc les sensibiliser sur leurs rôles en matière d’intégration du genre dans les efforts de développement. Leurs capacités seront renforcées en vue de promouvoir la participation des femmes à la gouvernance et leur représentation dans les services du conseil communal. Ce sera aussi le lieu d’exercice du processus de budgétisation participatif sensible à la dimension genre.
* Pour faciliter l’émergence d’une action concertée et maximiser l'impact, le programme établira des liens de collaboration avec différents partenaires qui travaillent dans les régions ciblées, notamment ceux qui interviennent dans le cadre de l’égalité de genre et l’autonomisation des femmes
* Des partenariats seront construits avec les acteurs qui ont déjà exprimé leur intérêt à soutenir les activités de la société civile féminine. Ces partenaires comprennent les institutions comme Care Internationale, Oxfam, SNV, AECID, CRS, la Coopération Canadienne dont la collaboration sera recherchée pour la mise en œuvre du programme commun de plaidoyer national et le soutien au fonctionnement et aux activités des OSC.
* Des partenariats seront également renforcés avec les bailleurs de fonds actifs dans le domaine du Genre singulièrement en relation avec les activités liées à l'intégration du genre dans les plans locaux de développement, y compris le renforcement des capacités en matière de budgétisation sensible au genre, et la mise en œuvre de la composante genre des PDC. Ces partenaires comprennent l’UE, la Coopération Allemande (GIZ), Care Internationale, la SNV, les Coopérations Suisse et Belge. Ces partenaires seront consultés dès le début du programme via le Cadre de Concertation Genre et Enfance.

***Risques et hypothèses***

* *Préciser les principaux risques qui pourraient compromettre l’atteinte des résultats sur la base de la stratégie choisie et les hypothèses sur lesquelles le projet dépend pour l’atteinte de ses résultats. Décrire comment les risques du projet seront atténués, en particulier comment ses effets négatifs potentiels sur la société et sur l'environnement seraient évitée dans la mesure du possible et sinon gérés. Se reporter à l'intégralité de la matrice des risques, qui doit être jointe en annexe.*

Les risques à différents niveaux sont présentés à l’annexe…in extenso. Ce projet ayant pour finalité le changement de perception et de comportement, comporte deux risques majeurs :

* La réticence des différentes parties prenantes, notamment certaines catégories réfractaires au changement, car tout changement induit une perte de pouvoir et/ou de prérogatives.
* La lenteur administrative du ministère de la promotion de la femme, acteur principal dans la mise en œuvre du projet

En ce qui concerne les stratégies de mitigation de ces risques, il s’agit essentiellement d’entamer et entretenir un dialogue continue avec certains acteurs notamment pour les amener à surmonter leurs a priori concernant la participation des femmes aux instances de décision. Pour ce faire des alliances stratégiques seront nouées avec certains de ces acteurs jugés « modérés » et avec lesquels certains partenaires travaillent sur divers thématiques : les chefs traditionnels, certains Ulémas…

Quant au ministère, compte tenu de différents facteurs à l’origine de la lenteur administrative (mobilité des cadres, questions de positionnement politique des décideurs…), il semble que la seule stratégie possible est de travailler au cas par cas en fonction des difficultés qui pourraient surgir.

***L'engagement des intervenants***

* **Les réseaux de femmes élues** au niveau local qui joueront un rôle de mentorat, entre autres, pour partager leurs expériences avec d'autres femmes sur leur engagement dans le processus politique et leur participation à la gouvernance locale.
* **La Société civile féminine et de défense des droits humains en général** : ils seront les principaux partenaires stratégiques locaux du programme. Ce partenariat facilitera les efforts déjà en cours afin de booster les opportunités de collaboration, de dialogue et de plaidoyer sur les questions d'égalité de genre et de participation des femmes. Des partenaires techniques et financiers ainsi que le Ministère en charge du Genre seront amenés, en fonction de leur engagement à appuyer la Société civileau niveau national et régional comme la principale plate-forme de dialogue. Les associations et organisations de femmes les plus importantes du Niger.
* **Les représentants des partis politiques** : Le programme s’attèlera à les informer/sensibiliser pour davantage renforcer une prise de conscience sur leurs engagements légaux, telles que la conformité avec la loi des quotas, la Charte des partis politiques et le code électoral, ainsi que leurs obligations de veiller à ce que les femmes bénéficient de tous les types de ressources et d’opportunités disponibles.
* **Les Médias** : Compte tenu de l'importance capitale des médias dans un pays comme le Niger où la population est majoritairement analphabète, une alliance stratégique sera établie avec les médias. Le réseau des journalistes sur le genre, le réseau des journalistes pour les droits de l'homme, l'Association des Professionnelles Africaines de la Communication – APAC, etc. seront des partenaires stratégiques pour les activités de sensibilisation. Ces partenaires seront utilisés, autant que possible, pour la conduite des activités de sensibilisation et la vulgarisation de messages forts.

***La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (SSC/TrC)***

* *Certains pays, comme le Sénégal, le Maroc ont su, malgré la primauté de la religion Islamique, garantir certains droits fondamentaux aux femmes et mettre en place des mécanismes, parfois légaux (code de la famille, observatoire national de le femme, etc.) pour accompagner l’égalité de sexes et l’autonomisation des femmes. Ainsi, le COSEF au Sénégal est arrivé à fédérer les intérêts spécifiques des femmes au-delà des clivages politiques et leur garantir ainsi un poids certain sur la scène publique et même l’acquisition de certaines avancées notables : loi sur la parité…Il serait intéressant de mettre en relation les acteurs du pays avec ceux des pays cités.*

**Connaissance**

*Le projet se propose avant tout de conduire une analyse genre de la situation des hommes et des femmes, et ce, afin de disposer d’une base de données de départ, fondamentale pour le suivi des performances. Cette analyse servirait aussi à alimenter tout autre processus de planification au niveau national (PDES), et autres (UNDAF, CPD, projets/programmes). En plus de cette étude, de petites productions audiovisuelles sur les bonnes pratiques recensées seront faites avec l’appui et l’expertise du chargé de communication. Le journal du groupe thématique, le site Web du PNUD et des autres agences, les bibliothèques des ONG/AD et tout autre canal pertinent sera utilisé pour partager les outils produits.*

**La durabilité et la mise à échelle**

*Au stade actuel des activités et compte tenu du fait que le projet à un caractère particulier axé sur le changement de comportement et de mentalité, toutes choses qui requièrent du temps, il est difficile d’envisager un retrait avant plusieurs années. Néanmoins, pour certains aspects, le renforcement des capacités de la partie nationale par la mise à disposition de VNUs spécialistes genre, chargés d’accompagner les cellules genre des ministères, est prévue se faire sur le moyen terme et il est attendu des points focaux des ministères de prendre le relais. De même, le travail avec les OSC se fera dans l’optique de préparer le retrait du projet en aidant les partenaires à acquérir les capacités d’élaborer des projets pertinents et de négocier avec d’autres partenaires financiers potentiels. De même, leurs capacités de plaidoyer seront étroitement rehaussées afin de leur permettre de mener des activités de mobilisation de ressources pérennes.*

**Gestion de projet**

***L'efficience des coûts et l'efficacité***

* *Décrire comment la stratégie devrait permettre de réaliser le maximum de résultats avec les ressources disponibles, sur la base d’évidence ou approches similaires dans ce pays ou contextes similaires. Inclure des mesures fondées sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés. Expliquer pourquoi la voie choisie est la plus efficiente et efficace des options disponibles. Approches possibles peuvent inclure :*
1. *En utilisant l’analyse de la théorie du changement pour évaluer différentes options pour atteindre le maximum de résultats avec les ressources disponibles*
2. *En utilisant une approche de gestion de portefeuille pour améliorer le rapport coût-efficacité en tirant parti des activités et des partenariats avec d'autres initiatives/projets*
3. *Par le biais d'opérations conjointes (p. ex., monitoring, passation de marchés publics) avec d'autres partenaires*

***Gestion de projet***

Ce projet sera exécuté sur base de DPD, compte tenu du fait que le Ministère de la Promotion de la femme n’a pas encore été évaluée. Ainsi, des LOA seront signés avec la Direction générale de la promotion de la femme et des accords de coopération avec les OSC.

Quant aux partenaires d'exécution, ils seront responsables de la mise en œuvre de la plupart des activités dans les régions. Ils joueront un rôle clé dans le suivi de proximité des activités du programme au quotidien dans les régions, tout comme les bénéficiaires. Par conséquent, une présence active sur le terrain sera un critère majeur dans le cadre de leur sélection. Ces ONG ont une obligation d’atteinte des résultats définis dans leurs Termes de Référence. Cette disposition sera documentée dans le protocole de partenariat (PCA) qui sera signé entre elles et le programme. Elles vont être soigneusement sélectionnées via un processus ouvert et compétitif en rapport avec leurs capacités à apporter de la valeur ajoutée au programme. Le programme fournira tout le soutien nécessaire en matière d’orientation stratégique aux partenaires opérationnels dans l'exécution du présent programme

| **Cadre de résultats[[2]](#footnote-2)****Résultat prévu comme indiqué dans le Plan-cadre/pays [ou] national/régional les résultats du programme et cadre de Ressources humaines :** **EFFET 3: D'ici à 2018, les institutions nationales et locales, les communautés et les groupes ciblés sont dotés de capacités pour assurer le bonne gouvernance et l'état de droit.** |
| --- |
| **Indicateurs de résultats comme indiqué dans le programme de pays [ou] national/régional Cadre de résultats et d'allocation des ressources, y compris base et objectifs :** 3.1 Pourcentage (%) des institutions démocratiques clefs (….) disposant d'un programme d'activités opérationnelles3.2. Pourcentage (%) des dépenses sectorielles intégrées dans le cadre de dépenses à moyen terme global. 3.3.Rang du Niger/indice de corruption (Transparency International)3.4 Taux de participation des femmes (Parlement, Gouvernement, haute fonction publique) |
| **Les produits du Plan stratégique du PNUD :** |
| **Titre du projet et Numéro Atlas du projet : Appui à l’équité de genre, la participation citoyenne et le leadership des femmes** |
| **RÉSULTATS ATTENDUS** | **INDICATEURS DE PRODUIT** | **SOURCE DE DONNÉES** | **REFERENCE BASE DE** | **Les cibles (par fréquence de collecte de données)** | **MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES ET RISQUES** |
| **Valeur** | **Année** | **Année1** | **Année2** | **Année3** | **Année4** | **Année5** | **DERNIÈRE** |
| Produit 1 MPF : Renforcement des capacités (formations, révision des politiques/stratégies) au niveau national, du MPPFPE afin que le Genre soit intégré dans les politiques (PNG, PNSS…) les stratégies (PDES, SDS, SDDC…) et les programmes/projets (I3N…)Les Cellules Genre des Ministères sont redynamisées  |  |  | 0 | 2016 | *2* | 2 | 3 | 3 | *2* |  |  |
| ***1.2 Nombre de documents stratégiques prenant en compte le genre élaborés******1.2 Nombre de cellules genres opérationnelles*** | *Direction de la Documentation MPFPE* | *0* | *2016* | *2* | *3* | *3* | *3* | *1* |  | *Exploitation des documents stratégiques*  |
| Produit 2 : Les OSC, les réseaux des leaders religieux et traditionnels et les médias sont appuyés dans la mise en œuvre de projets, de campagnes et d’initiatives de plaidoyer en faveur de la réalisation des droits des femmes et de leur autonomisation | ***2.1 Nombre de structures appuyés opérationnelles******2.2 Niveau de satisfaction des femmes*** |  | 10 | 2016 | *10* | 14 | 16 | 18 | *20* |  |  |
| *Rapports d’activités* | *0* | *2016* | *4* | *6* | *0* | *0* | *0* |  | *Rapport annuel MPFPE* |
| **Produit 3 :** Les capacités des femmes leaders (notamment les élues) à influencer les processus de développement aux niveaux national et local sont renforcées | ***3.1Nombre de femmes formées et qui appliquent***  | *Contrat de coopération* | *4* | *2016* | *2* | *4* | *4* | *4* | *4* |  |  |
| *Rapports de projets* | *3* | *2016* | *2* | *4* | *4* | *4* | *4* |  | *Sondage des bénéficiaires* |
| **~~Produit 4 :~~** ~~Travailler avec les OSC, notamment féminines pour la création ou le renforcement de réseaux thématiques, ayant un agenda minimum commun.~~ | ***4.1 Nombre et type de structures soutenues*** | *Rapports d’activités* | *4* | *2016* | *2* | *3* | *3* | *3* | *3* |  |  |
| ***4.2 Nombre et types de campagnes conduites*** | *Rapports d’activités* | *4* | *2016* | *2* | *3* | *3* | *3* | *3* |  |  |
| **Produit 5 :**  | ***5.1 Nombre de formations dispensées*** | *Rapports de formation* | *0* | *2016* | *2* | *2* | *2* | *2* | *2* |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| ***5.2***  | *Rapports de formation* | *0* | *2016* | *200* | *200* | *200* | *200* | *200* |  |  |
| **Produit 6** : Au moins 10 projets pertinents pour l’égalité des sexes et/ou l’autonomisation des femmes et les jeunes, la lutte contre les violences faites aux femmes, la préservation de l’environnement, la paix et la sécurité sont financés : faire prendre en compte cela dans les autres projets  | ***6.1 Nombre de projets mis en œuvre*** | *Rapports de mise en œuvre*  | *0* | *2016* | *2* | *2* | *2* | *2* | *2* |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| ***6.2 Nombre de communes soutenues*** | *Rapports d’activités* | *0* | *2016* | *4* | *6* | *6* | *6* | *6* |  |  |
| **Produit 7 :** Les capacités d’accueil, de traitement et de prise en charge des victimes de violences, par le service central de protection des mineurs et des femmes, les forces de l’ordre, les magistrats, les centres médicaux et les OSC sont renforcées.  | ***7.1 Existence d’un accord avec le SCPMF*** | *LOA* | *0* | *2016* | *1* | *1* | *1* | *1* | *1* |  |  |
| ***7.2 Existence d’appuis fournis aux autres structures*** | *Contrats de coopération/LOA* | *0* | *2016* | *2* | *2* | *2* | *2* | *2* |  |  |
| Produit 8 : Des appuis sont apportés aux organisations des jeunes dans le domaine de la paix et la sécurité, le leadership et tout autre domaine pertinent (camp des jeunes, 3ieme Forum international des jeunes (migration irrégulière) ; système d’alerte précoce à Tillabéry ;  | 7.3 Existence de LOA avec le CNJ et autres organisations de jeunesse7.4 Pertinence des thèmes abordés | *Contrats de coopération/* | *1* | *2016* | *3* | *3* | *3* | *3* | *3* |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Produit 9 : Appui à la participation aux rencontres régionales et commémoration des journées dédiées aux femmes : JIF, JNF, JIDH… |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**suivi et évaluation**

Conformément à la programmation du PNUD les politiques et procédures, le projet se fera dans les plans de suivi et d'évaluation : [note : les plans de suivi et d'évaluation doit être adaptée aux contextes du projet, au besoin]

**Plan de Suivi**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **L'activité de suivi** | **Objectif** | **Fréquence** | **Action prévue** | **Partenaires****(Si joint)** | **Coût****(Le cas échéant)** |
| **Le suivi des résultats** | L’avancement des données contre les indicateurs de résultats dans le RRF seront recueillies et analysées pour évaluer l'avancement du projet dans la réalisation des produits convenus. | Tous les trimestres, ou à la fréquence requise pour chaque indicateur. | Des progrès plus lents que prévu sera abordée par la gestion de projet. |  |  |
| **Suivi et gestion des risques** | Identifier les risques qui pourraient menacer l'atteinte des résultats visés. Identifier et surveiller les mesures de gestion des risques à l'aide d'un registre des risques. Cela comprend les mesures de surveillance et des plans qui peuvent avoir été requis selon les directives du PNUD les normes sociales et environnementales. Les vérifications seront effectuées conformément à la politique de vérification du PNUD pour gérer le risque financier. | Trimestriel | Les risques sont déterminés par la direction du projet et des mesures sont prises pour gérer les risques. Le journal des risques est activement maintenu pour assurer le suivi des risques identifiés et des mesures prises. |  |  |
| **Apprentissage** | Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront capturés régulièrement, ainsi que pour d'autres projets et provenant de partenaires et intégrées dans le projet. | Au moins une fois par an | Les leçons sont capturées par l'équipe de projet et utilisés pour éclairer les décisions de la direction. |  |  |
| **Assurance Qualité annuelle du Projet** | La qualité du projet sera évaluée en fonction de normes de qualité du PNUD pour identifier les forces et faiblesses du projet et d'informer la prise de décisions de gestion pour améliorer le projet. | Chaque année | Les forces et les faiblesses et seront examinés par la direction du projet et utilisée pour les décisions visant à améliorer la performance du projet. |  |  |
| **Examiner et rectifier le tir** | Examen interne des données et des preuves de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions. | Au moins une fois par an | Les données sur le rendement, les risques, les enseignements et la qualité seront examinés par le conseil du projet et utilisé pour corriger le tir. |  |  |
| **Rapport de projet** | Un rapport d'étape sera présenté au Comité du projet et les principaux intervenants, composé de cours données montrant les résultats obtenus par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des extrants, le projet annuel de la notation de résumé, une mise à jour des mesures d'atténuation des risques de long avec, et toute évaluation ou l'examen des rapports établis au cours de la période. | Chaque année, et à la fin du projet (rapport final) |  |  |  |
| **La revue du projet (Comité de Pilotage)** | Le mécanisme de gouvernance du projet (c.-à-d., conseil du projet) tiendra régulièrement des examens de projets d'évaluer le rendement du projet et de l'examen d'un plan de travail afin d'assurer une budgétisation réaliste sur la durée du projet. Dans la dernière année du projet, le Comité de pilotage va avoir une revue de fin de projet pour recueillir les enseignements tirés et de discuter des possibilités d'intensification et de socialiser les résultats du projet et les leçons apprises avec les publics cibles. | Spécifier la fréquence (au moins une fois par an) | Les préoccupations de qualité ou plus lentement que prévu les progrès devraient être examinées par le conseil du projet et les mesures de gestion ont accepté de corriger les problèmes identifiés. |  |  |

**Plan d'évaluation [[3]](#footnote-3)**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Evaluation Title** | **Partners (if joint)** | **Related Strategic Plan Output** | **UNDAF/CPD Outcome** | **Planned Completion Date** | **Key Evaluation Stakeholders** | **Cost and Source of Funding** |
| Par exemple, évaluation à mi-parcours |  |  |  |  |  |  |

**PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL [[4]](#footnote-4)[[5]](#footnote-5)**

*Tous les programmes prévus et les coûts opérationnels à l'appui du projet, y compris l'efficacité du développement et la mise en œuvre les modalités de soutien, doivent être identifiés, évalués et pleinement chiffrées dans le budget du projet en vertu des produits correspondantes. Cela comprend les activités qui appuient directement le projet, telles que la communication, les ressources humaines, les achats, les finances, la vérification, le Comité consultatif en matière de politiques, l'assurance de qualité, de rapport, de gestion, etc. Tous les services qui sont directement liés au projet doivent être divulgués de façon transparente dans le document de projet.*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **PRODUITS ATTENDUS** | **ACTIVITÉS PLANIFIÉES** | **Budget prévu par année** | **PARTIE RESPONSABLE** | **BUDGET PRÉVU** |
| A1 | A2 | A3 | A4 | Source de financement | Description du Budget | Montant |
| **Produit 1** : Renforcement des capacités (formations, révision des politiques/stratégies) au niveau national, du MPPFPE afin que le Genre soit intégré dans les politiques (PNG, PNSS…) les stratégies (PDES, SDS, SDDC…) et les programmes/projets (I3N…) | Activité 1.1 : Former et doter en outils les cadres du MPFPE sur l’intégration du Genre dans les politiques/stratégies et programmes | 6 000 |  |  |  | *PNUD**Consultant national**MPPFPE* | PNUD  | Ateliers de formation |   |
| Activité 1.2 : Fournir des ressources additionnelles au MPFPE pour la révision des politiques/stratégies et programmes | 20 000 |  |  |  | PNUD//Autres bailleurs | Recrutement Consultants  |  |
| SUIVI | Staff time | Staff time | Staff time | Staff time |  | PNUD |  |  |
| **Sous-total pour le produit 1** |  |
| **Produit 2 :** Les Cellules Genre des Ministères sont redynamisées (mise à disposition de jeunes professionnelles VNU) et les points focaux, les pools de formateurs sont équipés pour veiller à l’intégration effective des engagements pris par le Niger sur le plan international et national en faveur de l’égalité de genre (CEDEF, PA Beijing, Loi sur les quotas…) dans les stratégies sectorielles aux niveaux national et local, dans la planification et la budgétisation locales et dans les mécanismes légaux de promotion et de protection des droits des femmes*.* | Activité 2.1 : Recruter les VNUs spécialistes Genre  | 10 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | *PNUD**MPPFPE* | *PNUD* |  |  |
| Activité 2.2 : Former et outiller les cellules/PF  | 15000 | 30 0000 |  |  | *PNUD/VNUs/**Consultant national* | *PNUD* |  |  |
| SUIVI |  |  |  |  | *PNUD**MPPFPE* |  |  |  |
| **Sous-total pour le produit 2** |  |
| **Produit 3 :** Les OSC, les réseaux des leaders religieux et traditionnels et les médias sont appuyés dans la mise en œuvre de projets, de campagnes et d’initiatives de plaidoyer en faveur de la réalisation des droits des femmes et de leur autonomisation  | Activité 3.1 Renforcer les capacités organisationnelles, de plaidoyer et de mobilisation des ressources des structures ciblées |  - | 30 000 | 20 000 | 20 000 | *PNUD**Consultant national* | PNUD/Autres bailleurs |  |  |
| Activité 3.2: Appuyer les initiatives des OSC, des leaders religieux et traditionnels et des médias  |  - | 50 000 | 20 000 | 20 000 | *PNUD**MPPFPE* | PNUD/Autres bailleurs |  |  |
| Activité 3.3 : Accompagner les cibles dans le recherche de nouveaux partenariats | Staff time | Idem | Idem | Idem | *PNUD* |  |  |  |
| SUIVI | 5 000 | 5 000 | 5 000 |  5 000 |  |  |  |  |
| **Sous-total pour le produit 3** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Produit 4 :** Travailler avec les OSC, notamment féminines pour la création ou le renforcement de réseaux thématiques, ayant un agenda minimum commun. | Activité 4.1 : Tenir un atelier de partage intergénérationnel sur les défis du mouvement associatif féminin | - | - | - | - | *PNUD*GTGDH |  |  |  |
| Activité 4.2 : Elaborer un plan de renforcement des réseaux thématiques existants et/ou crées | - |  |  |  | *PNUD*GTGDH |  |  |  |
| Activité 4.2 : Appuyer la mise en œuvre du plan de renforcement élaboré | - | 5 000 | 5 000 | 5 000 | *PNUD*GTGDH | PNUD/Autres bailleurs |  |  |
| SUIVI | Staff time | Idem | Idem | Idem |  |  |  |  |
| **Sous-total pour le produit 4** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Produit 5 :** Les capacités des femmes leaders (notamment les élues) à influencer les processus de développement aux niveaux national et local sont renforcées | Activité 5.1 : Redynamiser le réseau des femmes maires  | 3 000 | - | - | - |  |  |  |  |
| Activité 5.2 : le réseau des femmes maires conduit un plaidoyer pour la promotion des droits des femmes dans la gouvernance locale | 10 000 | - | - | - |  |  |  |  |
| Activité 5.3 : Former les femmes élues sur diverses thématiques | 15 000 | - | - | - |  |  |  |  |
| **Produit 6 :** Au moins 10 projets pertinents pour l’égalité des sexes et/ou l’autonomisation des femmes et les jeunes, la lutte contre les violences faites aux femmes, la préservation de l’environnement, la paix et la sécurité sont élaborés par les communes dirigées par des femmes et financés : faire prendre en compte cela dans les autres projets  | Activité 6.1 : les élues et le staff communal maitrisent l’élaboration de document de projets pertinents | Projet Décentralisation | - | - | - | *Communes dirigés par des femmes**PNUD* | PNUD/Autres bailleurs |  |  |
| Activité 6.2 : Financement de projets pertinents  | 89 000+65 000 | 250 000 | 350 000 | 350 000 |  |  |  |  |
| Activité 6.3 : Financement de projets pertinents/placement PTFMs dans les communes dirigées par les Femmes et/ou ayant plus de 10 | PM | PM | PM | PM |  |  |  |  |
| SUIVI | 5 000 | 5 000  | 5 000 | 5 000 |  |  |  |  |
| **Sous-total pour le produit 4** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Produit 7 :** Les capacités d’accueil, de traitement et de prise en charge des victimes de violences, par le service central de protection des mineurs et des femmes, les forces de l’ordre, les magistrats, les centres médicaux et les OSC sont renforcées.  | Activité 7.1 : Equiper le SCPMF et lui donner les moyens de travail | - | 50 000 | 50 000 | 50 000 |  |  |  |  |
| Activité 7.2 : Organiser des formations à l’endroit des acteurs de prise en charge | - | - | - | - |  |  |  |  |
| Activité 7.2 : Organiser des sessions de sensibilisation/plaidoyers sur les VFF  | - | 100 000 | 50 000 | 50 000 |  |  |  |  |
| SUIVI | - | 5 000  | 5 000 | 5 000 |  |  |  |  |
| **Sous-total pour le produit 4** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Produit 8** : Des appuis sont apportés aux organisations des jeunes dans le domaine de la paix et la sécurité, le leadership et tout autre domaine pertinent ;  | Activité 8.1 : Camp des jeunes, | 5 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 |  |  |  |  |
| Activité 8.2 : 3ieme Forum international des jeunes (migration irrégulière)  | 20 000 | 20 000 | 10 000 | 10 000 |  |  |  |  |
| Activité 8.3 : mise en place d’un système d’alerte précoce à Tillabéry ; | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 |  |  |  |  |
| **Produit 9 :** Appui à la participation aux rencontres régionales et commémoration des journées dédiées aux femmes : JIF, JNF, JIDH… | JIF  (8 mars) ; JNF (13 mai) ; Journée porte ouverte 1325, autres rencontres/formation | 20 | 30 000 | 30 000 | 30 000 |  |  |  |  |
| **Évaluation** (selon le cas) | EVALUATION |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Gestion**  | Gestion du projet (10%) | 30 000 | 71 000 | 58 900 | 71 000 |  |  |  |  |
| **TOTAL** |  | 300000 | 710 000 | 589 000 |  710 000 |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

 Modalités de gestion et de gouvernance

*Expliquer les rôles et responsabilités des parties impliquées dans l'administration et la gestion du projet. Alors qu'un diagramme est par exemple ci-dessous, il n'est pas tenu de suivre ce schéma exactement. Un projet peut être régi conjointement avec d'autres projets, par exemple, par un sous-comité de pilotage national liée aux Groupes de résultats dans le cadre des procédures opérationnelles normalisées du GNUD pour les pays qui adoptent l'approche «Unis dans l'action».*

*Exigences minimales pour une gouvernance du projet : la représentation des intervenants (c.-à-d., le PNUD, les partenaires nationaux, des représentants des bénéficiaires, donateurs, etc.) avec le pouvoir de prendre des décisions concernant le projet. Décrire comment les groupes cibles sera engagé dans la prise de décisions pour le projet, pour assurer leur place et la participation. Les arrangements de gestion du projet doit inclure, au minimum, un gestionnaire de projet et l'assurance que conseille le mécanisme de gouvernance du projet. Cette section devrait préciser la fréquence minimale le mécanisme de gouvernance se réunira (au moins une fois par an.)*

**Équipe C**

**Équipe B**

**Équipe A**

**L'Assurance du projet**

**[préciser]**

**Soutien de projet**

**Gestionnaire de projet**

**Bénéficiaire principal**

**[préciser]**

**Fournisseur principal**

**[préciser]**

**Conseil exécutif**

**[préciser]**

**Conseil de projet (Mécanisme de gouvernance)**

**La structure de l'Organisation du projet**

# Contexte légal et Gestion des risques

**Contexte légal**

Le présent document de projet constitue un Document de Projet tel que spécifié dans l’accord de base.

Ce projet sera mis en œuvre par le Ministère du Plan «partenaire d'exécution» conformément à son règlement financier, ses règles, ses pratiques et ses procédures, dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un partenaire d'exécution ne fournit pas les orientations requises pour assurer la meilleure rentabilité, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace, la gouvernance financière du PNUD s'applique.

**Gestion des risques**

Conformément à l'article III de l'Accord de Base - Type d'Assistance, la responsabilité de la sécurité du partenaire d'exécution et de son personnel et la garde des biens du partenaire d'exécution, ainsi que des biens du PNUD, incombent au partenaire d'exécution. A cet effet, le partenaire d'exécution doit: a) mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est réalisé ; b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d'exécution et la mise en  œuvre complète du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de proposer des modifications au plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité approprié comme exigé dans les présentes sera considéré comme une violation de cet accord.

Le partenaire d'exécution s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucune partie des fonds PNUD reçue conformément au Document de projet n’est utilisée pour apporter un soutien à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tout montant prévu par le PNUD ci-dessous n'apparaissent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999).

La liste peut être consultée à l’adresse <http://www.un.org/Doc> s/sc/committees/1267/1267ListEng.htm. Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats  ou sous-contrats conclus en vertu du present Document de Projet

Conformément aux politiques et procédures du Programme et des opérations du PNUD, la durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (http: // [Www.undp.org/secu-srm](http://Www.undp.org/secu-srm)).

Le partenaire d'exécution doit: a) mener des activités liées aux projets et aux programmes conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD; b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour que le projet ou programme respecte ces normes, c) s'engager de façon constructive et en temps opportun pour répondre aux préoccupations et aux plaintes soulevées dans le cadre du Mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes aux projets soient informées et aient accès au Mécanisme de responsabilisation.

Tous les signataires du Document de Projet coopéreront de bonne foi avec tout exercice visant à évaluer tout programme ou tout engagement lié au projet ou le respect des Normes sociales et environnementales du PNUD. Cela comprend l'accès aux sites du projet, le personnel concerné, les informations et la documentation.

*[NOTE: The following section is required for all project documents, and contains the general provisions and alternative texts for the different types of implementation modalities for individual projects. Select one option from each the legal context and risk management standard clauses and include these in your project document under the Legal Context and Risk Management Standard Clauses headings]*

**Legal Context Standard Clauses**

**Option a. Where the country has signed the** [**Standard Basic Assistance Agreement (SBAA)**](http://intra.undp.org/bdp/archive-programming-manual/docs/reference-centre/chapter6/sbaa.pdf)

This project document shall be the instrument referred to as such in Article 1 of the Standard Basic Assistance Agreement between the Government of (country) and UNDP, signed on (date).   All references in the SBAA to “Executing Agency” shall be deemed to refer to “Implementing Partner.”

**Option b. Where the country has NOT signed the** [**Standard Basic Assistance Agreement (SBAA)**](http://intra.undp.org/bdp/archive-programming-manual/docs/reference-centre/chapter6/sbaa.pdf)

The project document shall be the instrument envisaged and defined in the [Supplemental Provisions](https://intranet.undp.org/global/documents/ppm/Supplemental.pdf) to the Project Document, attached hereto and forming an integral part hereof, as “the Project Document”.

**Option c. For Global and Regional Projects**

This project forms part of an overall programmatic framework under which several separate associated country level activities will be implemented. When assistance and support services are provided from this Project to the associated country level activities, this document shall be the “Project Document” instrument referred to in: (i) the respective signed SBAAs for the specific countries; or (ii) in the [Supplemental Provisions](https://intranet.undp.org/global/documents/ppm/Supplemental.pdf) attached to the Project Document in cases where the recipient country has not signed an SBAA with UNDP, attached hereto and forming an integral part hereof.  All references in the SBAA to “Executing Agency” shall be deemed to refer to “Implementing Partner.”

This project will be implemented by the agency (name of agency) (“Implementing Partner”) in accordance with its financial regulations, rules, practices and procedures only to the extent that they do not contravene the principles of the Financial Regulations and Rules of UNDP. Where the financial governance of an Implementing Partner does not provide the required guidance to ensure best value for money, fairness, integrity, transparency, and effective international competition, the financial governance of UNDP shall apply**.**

**Risk Management Standard Clauses**

**Option a. Government Entity (NIM)**

1. Consistent with the Article III of the SBAA *[or the Supplemental Provisions]*, the responsibility for the safety and security of the Implementing Partner and its personnel and property, and of UNDP’s property in the Implementing Partner’s custody, rests with the Implementing Partner. To this end, the Implementing Partner shall:
2. put in place an appropriate security plan and maintain the security plan, taking into account the security situation in the country where the project is being carried;
3. assume all risks and liabilities related to the Implementing Partner’s security, and the full implementation of the security plan.
4. UNDP reserves the right to verify whether such a plan is in place, and to suggest modifications to the plan when necessary. Failure to maintain and implement an appropriate security plan as required hereunder shall be deemed a breach of the Implementing Partner’s obligations under this Project Document [and the Project Cooperation Agreement between UNDP and the Implementing Partner][[6]](#footnote-6).
5. The Implementing Partner agrees to undertake all reasonable efforts to ensure that no UNDP funds received pursuant to the Project Document are used to provide support to individuals or entities associated with terrorism and that the recipients of any amounts provided by UNDP hereunder do not appear on the list maintained by the Security Council Committee established pursuant to resolution 1267 (1999). The list can be accessed via <http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml>. This provision must be included in all sub-contracts or sub-agreements entered into under/further to this Project Document.
6. Consistent with UNDP’s Programme and Operations Policies and Procedures, social and environmental sustainability will be enhanced through application of the UNDP Social and Environmental Standards (http://www.undp.org/ses) and related Accountability Mechanism (http://www.undp.org/secu-srm).
7. The Implementing Partner shall: (a) conduct project and programme-related activities in a manner consistent with the UNDP Social and Environmental Standards, (b) implement any management or mitigation plan prepared for the project or programme to comply with such standards, and (c) engage in a constructive and timely manner to address any concerns and complaints raised through the Accountability Mechanism. UNDP will seek to ensure that communities and other project stakeholders are informed of and have access to the Accountability Mechanism.
8. All signatories to the Project Document shall cooperate in good faith with any exercise to evaluate any programme or project-related commitments or compliance with the UNDP Social and Environmental Standards. This includes providing access to project sites, relevant personnel, information, and documentation.

**Option b. UNDP (DIM)**

1. UNDP as the Implementing Partner shall comply with the policies, procedures and practices of the United Nations Security Management System (UNSMS.)
2. UNDP agrees to undertake all reasonable efforts to ensure that none of the [project funds][[7]](#footnote-7) [UNDP funds received pursuant to the Project Document][[8]](#footnote-8) are used to provide support to individuals or entities associated with terrorism and that the recipients of any amounts provided by UNDP hereunder do not appear on the list maintained by the Security Council Committee established pursuant to resolution 1267 (1999). The list can be accessed via [hthttp://www.un.org/sc/committees/1267/aq\_sanctions\_list.shtml](http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm). This provision must be included in all sub-contracts or sub-agreements entered into under this Project Document.
3. Consistent with UNDP’s Programme and Operations Policies and Procedures, social and environmental sustainability will be enhanced through application of the UNDP Social and Environmental Standards (http://www.undp.org/ses) and related Accountability Mechanism (http://www.undp.org/secu-srm).
4. The Implementing Partner shall: (a) conduct project and programme-related activities in a manner consistent with the UNDP Social and Environmental Standards, (b) implement any management or mitigation plan prepared for the project or programme to comply with such standards, and (c) engage in a constructive and timely manner to address any concerns and complaints raised through the Accountability Mechanism. UNDP will seek to ensure that communities and other project stakeholders are informed of and have access to the Accountability Mechanism.
5. All signatories to the Project Document shall cooperate in good faith with any exercise to evaluate any programme or project-related commitments or compliance with the UNDP Social and Environmental Standards. This includes providing access to project sites, relevant personnel, information, and documentation.

**Option c. CSO/NGO/IGO**

1. Consistent with the Article III of the SBAA *[or the Supplemental Provisions]*, the responsibility for the safety and security of the Implementing Partner and its personnel and property, and of UNDP’s property in the Implementing Partner’s custody, rests with the Implementing Partner. To this end, the Implementing Partner shall:
2. put in place an appropriate security plan and maintain the security plan, taking into account the security situation in the country where the project is being carried;
3. assume all risks and liabilities related to the Implementing Partner’s security, and the full implementation of the security plan.
4. UNDP reserves the right to verify whether such a plan is in place, and to suggest modifications to the plan when necessary. Failure to maintain and implement an appropriate security plan as required hereunder shall be deemed a breach of the Implementing Partner’s obligations under this Project Document [and the Project Cooperation Agreement between UNDP and the Implementing Partner][[9]](#footnote-9).
5. The Implementing Partner agrees to undertake all reasonable efforts to ensure that no UNDP funds received pursuant to the Project Document are used to provide support to individuals or entities associated with terrorism and that the recipients of any amounts provided by UNDP hereunder do not appear on the list maintained by the Security Council Committee established pursuant to resolution 1267 (1999). The list can be accessed via <http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml>. This provision must be included in all sub-contracts or sub-agreements entered into under/further to this Project Document.
6. Consistent with UNDP’s Programme and Operations Policies and Procedures, social and environmental sustainability will be enhanced through application of the UNDP Social and Environmental Standards (http://www.undp.org/ses) and related Accountability Mechanism (http://www.undp.org/secu-srm).
7. The Implementing Partner shall: (a) conduct project and programme-related activities in a manner consistent with the UNDP Social and Environmental Standards, (b) implement any management or mitigation plan prepared for the project or programme to comply with such standards, and (c) engage in a constructive and timely manner to address any concerns and complaints raised through the Accountability Mechanism. UNDP will seek to ensure that communities and other project stakeholders are informed of and have access to the Accountability Mechanism.
8. All signatories to the Project Document shall cooperate in good faith with any exercise to evaluate any programme or project-related commitments or compliance with the UNDP Social and Environmental Standards. This includes providing access to project sites, relevant personnel, information, and documentation.

**Option d. UN Agency other than UNDP**

1. [Name of UN Agency] as the Implementing Partner shall comply with the policies, procedures and practices of the United Nations Security Management System (UNSMS.)
2. [Name of UN Agency] agrees to undertake all reasonable efforts to ensure that none of the [project funds][[10]](#footnote-10) [UNDP funds received pursuant to the Project Document][[11]](#footnote-11) are used to provide support to individuals or entities associated with terrorism and that the recipients of any amounts provided by UNDP hereunder do not appear on the list maintained by the Security Council Committee established pursuant to resolution 1267 (1999). The list can be accessed via [hthttp://www.un.org/sc/committees/1267/aq\_sanctions\_list.shtml](http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm). This provision must be included in all sub-contracts or sub-agreements entered into under this Project Document.
3. Consistent with UNDP’s Programme and Operations Policies and Procedures, social and environmental sustainability will be enhanced through application of the UNDP Social and Environmental Standards (http://www.undp.org/ses) and related Accountability Mechanism (http://www.undp.org/secu-srm).
4. The Implementing Partner shall: (a) conduct project and programme-related activities in a manner consistent with the UNDP Social and Environmental Standards, (b) implement any management or mitigation plan prepared for the project or programme to comply with such standards, and (c) engage in a constructive and timely manner to address any concerns and complaints raised through the Accountability Mechanism. UNDP will seek to ensure that communities and other project stakeholders are informed of and have access to the Accountability Mechanism.
5. All signatories to the Project Document shall cooperate in good faith with any exercise to evaluate any programme or project-related commitments or compliance with the UNDP Social and Environmental Standards. This includes providing access to project sites, relevant personnel, information, and documentation.

**Option e. Global and Regional Projects (under UNDP implementation/DIM)**

1. The responsibility for the safety and security of the Implementing Partner and its personnel and property, and of UNDP’s property in the Implementing Partner’s custody, rests with the Implementing Partner. The Implementing Partner shall: (a) put in place an appropriate security plan and maintain the security plan, taking into account the security situation in the country where the project is being carried; (b) assume all risks and liabilities related to the Implementing Partner’s security, and the full implementation of the security plan. UNDP reserves the right to verify whether such a plan is in place, and to suggest modifications to the plan when necessary. Failure to maintain and implement an appropriate security plan as required hereunder shall be deemed a breach of this agreement.
2. The Implementing Partner agrees to undertake all reasonable efforts to ensure that none of the UNDP funds received pursuant to the Project Document are used to provide support to individuals or entities associated with terrorism and that the recipients of any amounts provided by UNDP hereunder do not appear on the list maintained by the Security Council Committee established pursuant to resolution 1267 (1999). The list can be accessed via <http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml>. This provision must be included in all sub-contracts or sub-agreements entered into under this Project Document.
3. Consistent with UNDP’s Programme and Operations Policies and Procedures, social and environmental sustainability will be enhanced through application of the UNDP Social and Environmental Standards (http://www.undp.org/ses) and related Accountability Mechanism (http://www.undp.org/secu-srm).
4. The Implementing Partner shall: (a) conduct project and programme-related activities in a manner consistent with the UNDP Social and Environmental Standards, (b) implement any management or mitigation plan prepared for the project or programme to comply with such standards, and (c) engage in a constructive and timely manner to address any concerns and complaints raised through the Accountability Mechanism. UNDP will seek to ensure that communities and other project stakeholders are informed of and have access to the Accountability Mechanism.
5. All signatories to the Project Document shall cooperate in good faith with any exercise to evaluate any programme or project-related commitments or compliance with the UNDP Social and Environmental Standards. This includes providing access to project sites, relevant personnel, information, and documentation.

**ANNEXES**

1. **Project Quality Assurance Report**
2. **Social and Environmental Screening Template** [English][French][Spanish], including additional Social and Environmental Assessments or Management Plans as relevant. *(NOTE: The SES Screening is not required for projects in which UNDP is Administrative Agent only and/or projects comprised solely of reports, coordination of events, trainings, workshops, meetings, conferences, preparation of communication materials, strengthening capacities of partners to participate in international negotiations and conferences, partnership coordination and management of networks, or global/regional projects with no country level activities).*
3. **Risk Analysis**. Use the standard [Risk Log template](https://intranet.undp.org/global/documents/ppm/FINAL_Risk_Log_Template.doc). Please refer to the [Deliverable Description of the Risk Log](https://intranet.undp.org/global/documents/ppm/FINAL%20Risk%20Log%20Deliverable%20Description.doc) for instructions
4. **Capacity Assessment:** Results of capacity assessments of Implementing Partner (including HACT Micro Assessment)
5. **Project Board Terms of Reference and TORs of key management positions**



**La logique verticale de changement**

***Résultat 1 : D’ici 2021, Les mécanismes institutionnels (MPPFPE, cellules et points focaux genre, Observatoire genre…) ont renforcé leurs capacités de plaidoyer et sont mieux équipés pour promouvoir les intérêts des femmes et la prise en compte du genre dans les stratégies, les politiques et les programmes et projets à tous les niveaux.***

***Résultat 2 : D’ici 2021, les capacités de mobilisation, de plaidoyer et de gestion de projet, de la société civile (notamment les organisations féminines et de jeunes), les médias, la chefferie traditionnelle et les organisations religieuses dans les régions d’Agadez, Diffa,***

Renforcement des capacités (formations, révision des politiques/stratégies) au niveau national, du MPPFPE afin que le Genre soit intégré dans les politiques (PNG, PNSS…) les stratégies (PDES, SDS, SDDC…) et les programmes/projets (I3N…)

Les Cellules Genre des Ministères sont redynamisées (mise à disposition de jeunes professionnelles VNU) et les points focaux, les pools de formateurs sont équipés

Former et doter en outils les cadres du MPFPE sur l’intégration du Genre dans les politiques/stratégies et programmes

Fournir des ressources additionnelles au MPFPE pour la révision des politiques/stratégies et programmes

Recruter les VNUs spécialistes Genre

Former et outiller les cellules/PF

**RESULTATS**

**PRODUITS**

**ACTIVITES INDICATIVES**

**Promouvoir l’équité de genre, la participation citoyenne et le leadership des femmes**

**BUT**

***Résultat 3 :  D’ici 2021, le rôle, la participation et le leadership des femmes dans la consolidation de la gouvernance locale, la lutte contre les violences, la paix, la sécurité, la gestion des catastrophes et l’action humanitaire sont renforcés à tous les niveaux***

Les capacités d’accueil, de traitement et de prise en charge des victimes de violences, par le service central de protection des mineurs et des femmes, les forces de l’ordre, les magistrats, les centres médicaux et les OSC sont renforcées.

 Au moins 10 projets pertinents pour l’égalité des sexes et/ou l’autonomisation des femmes et les jeunes, la lutte contre les violences faites aux femmes, la préservation de l’environnement, la paix et la sécurité sont élaborés par les communes dirigées par des femmes et financés

Des appuis sont apportés aux organisations des jeunes dans le domaine de la paix et la sécurité, le leadership et tout autre domaine pertinent (camp des jeunes, 3ieme Forum international des jeunes (migration irrégulière) ; système d’alerte précoce à Tillabéry ;

Renforcer les capacités des femmes leaders à influencer le processus de développement au niveaux national et local

Travailler avec les OSC féminines pour la création et/ou le renforcement des réseaux thématiques ayant un agenda minimum commun

Les OSC, les réseaux des leaders religieux et traditionnels et les médias sont appuyés dans la mise en œuvre de projets, de campagnes et d’initiatives de plaidoyer en faveur de la réalisation des droits des femmes et de leur autonomisation

Former les élus et staff communal sur l’élaboration de projets pertinents

Financer des projets pertinents

Redynamiser le réseau des femmes Maires

Appui au plaidoyer du réseau des femmes maires

Formation des élues sur divers thématiques

Equiper le SCPMF

Formations des acteurs de prise en charge

Sessions de sensibilisation/plaidoyer dur les VFF

Dialogue intergénérationnel

Plan de renforcement de capacités des réseaux thématiques

Appuyer le plan de renforcement de capacités

Renforcer les capacités organisationnelles, de plaidoyer et de mobilisation des ressources des structures ciblées

Appuyer les initiatives des OSC, des leaders religieux et traditionnels et des médias

* Accompagner les cibles dans le recherche de nouveaux partenariats

Camp des jeunes

3ièeme Forum international

Système d’alerte précoce à Tillabéry

**La logique horizontale de changement**

***Les mécanismes institutionnels (MPPFPE, cellules et points focaux genre, observatoire Genre…) qui améliorent le statut des femmes dans la société nigérienne sont promus***

***D’ici 2021, les capacités de mobilisation, de plaidoyer et de gestion de projet, de la société civile (notamment les organisations féminines et de jeunes), les médias, la chefferie traditionnelle et les organisations religieuses dans les régions d’Agadez, Diffa,***

**LE RESULTAT #1 RENFORCE LE RESULTAT 2 et 3**

\*La prise en compte du Genre par les politiques (PNG, PNSS…) les stratégies (PDES, SDS, SDDC…) et les programmes/projets (I3N…) ( R1) permettrait à la société civile de travailler au suivi de leur mise en œuvre et renforcerait ainsi la « légitimité » de l’exercice du leadership des femmes à tous les niveaux (R2) ; Ceci permettrait également une meilleure prise en charge des violences

\*Les capacités renforcées des cellules Genre des Ministères,des points focaux, (R1) seront utiles pour assurer le meanstreaming du Genre dans les processus de développement au niveau local (R3)

**LE RESULTAT #2 RENFORCE LE RESULTAT 1et 3**

\*les projets, les campagnes et initiatives de plaidoyer des OSC (R2) permettraient d’assurer la prise en compte du Genre dans les politiques/stratégies et programmes (R1)

\*Le renforcement des capacités des femmes leaders (notamment élues) (R3) vient en appoint du travail fait par les cellules genre R1 (R1) notamment au niveau local et cela leur permettrait d’agir pour influencer le processusdu développement au niveau local

**FACTEURS de RENFORCEMENT MUTUEL entre les RESULTATS**

**1 & 2**

**Promouvoir l’équité de genre, la participation citoyenne et le leadership des femmes**

 ***D’ici 2021, le rôle, la participation et le leadership des femmes dans la consolidation de la gouvernance locale, la lutte contre les violences, la paix, la sécurité, la gestion des catastrophes et l’action humanitaire sont renforcés à tous les niveaux***

**LE RESULTAT #3 RENFORCE LE RESULTAT #1 et 2**

Les ONG et autres mécanismes de prise en charge, une fois leurs capacités renforcées (R1 et 2), pourraient conduire des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer sur les violences notamment compte tenu de l’ampleur du phénomène et du frein qu’il constitue à l’exercice du leadership des femmes et ainsi cette prise de conscience et ce travail de veille permettrait de sensibiliser la société et les décideurs sur le leadership et les droits des femmes (R3) et enfin, toutes ces actions, cet état de veille constat favoriserait le travail du dispositif institutionnel pour la prise en compte du Genre dans les politiques, les stratégies, les programmes et projets (R1) car conscient de l’existence d’expertise et d’activistes, qui veillent au meanstreaming du genre à tous les niveaux.

1. La « résilience » est une condition à la fois inhérente et acquise au moyen de la gestion des risques au fil du temps aux niveaux individuel, des ménages, des communautés et de la société, afin de minimiser les coûts, de développer la capacité de gestion et de préservation du développement durable et de maximiser le potentiel de transformation. Les « risques » sont des facteurs d’une amplitude et d’une intensité pouvant perturber le progrès du développement et se traduire par d’importantes conséquences directes et indirectes. [↑](#footnote-ref-1)
2. UNDP publishes its project information (indicators, baselines, targets and results) to meet the International Aid Transparency Initiative (IATI) standards. Make sure that indicators are S.M.A.R.T. (Specific, Measurable, Attainable, Relevant and Time-bound), provide accurate baselines and targets underpinned by reliable evidence and data, and avoid acronyms so that external audience clearly understand the results of the project. [↑](#footnote-ref-2)
3. Optionnel Si nécessaire [↑](#footnote-ref-3)
4. Définitions et classifications des coûts du programme et de l'efficacité du développement les coûts pour être imputés au projet sont définis dans la décision du Conseil exécutif DP/2010/32 [↑](#footnote-ref-4)
5. Les modifications apportées à un budget de projet touchant la portée (extrants), la date d'achèvement, ou du total estimé des coûts du projet nécessitent un budget officiel de la révision qui doit être signé par le conseil du projet. Dans d'autres cas, le programme du PNUD gestionnaire seul peut signer la révision pourvu que les autres signataires n'ont pas d'objection. Cette procédure peut être appliquée par exemple lorsque le but de la révision est seulement pour les activités de phase entre les années. [↑](#footnote-ref-5)
6. Use bracketed text only when IP is an NGO/IGO [↑](#footnote-ref-6)
7. To be used where UNDP is the Implementing Partner [↑](#footnote-ref-7)
8. To be used where the UN, a UN fund/programme or a specialized agency is the Implementing Partner [↑](#footnote-ref-8)
9. Use bracketed text only when IP is an NGO/IGO [↑](#footnote-ref-9)
10. To be used where UNDP is the Implementing Partner [↑](#footnote-ref-10)
11. To be used where the UN, a UN fund/programme or a specialized agency is the Implementing Partner [↑](#footnote-ref-11)